

VILLE DE VERVIERS  
Bureau des Finances-Taxes  
place du Marché, 41  
4800 VERVIERS  
Tél. : 087/325.205/282  
Fax : 087/325 356

Règlement approuvé par arrêté du Gouvernement wallon le 30 décembre 2019  
pour les exercices 2020 à 2024

**DECLARATION A LA TAXE COMMUNALE SUR LES PHONE SHOPS**

La Société soussignée.....

T.V.A. :.....

Le soussigné.....

T.V.A. :.....

ayant son siège à ....., rue..... n°.....

déclare avoir sur le territoire de la Ville de VERVIERS, un phone shop

Adresse complète du phone shop :.....

**Superficie de l'établissement** : .....m<sup>2</sup>

Date d'ouverture :.....

Nom et adresse du propriétaire du bâtiment.....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du déclarant

N.B. : Cette déclaration est valable jusqu'à révocation de la part du souscripteur ; elle devra parvenir, dûment complétée, au Bureau des Finances de la Ville de VERVIERS, dans les 10 jours.

**ATTENTION :**      **A DEFAUT DE DECLARATION DANS LE DELAI IMPARTI,**  
**L'IMPOSITION SERA MAJOREE DE 100 % DU MONTANT**  
**INITIALEMENT DU.**